

# DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

## N° 139/2022 SÉANCE N° 08 DU 11 JUILLET 2022

MOBILITÉ DURABLE – AUTORISATION DE DÉPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION SUR L'AIDE À L'ANIMATION ET LA SENSIBILISATION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 5 juillet 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Sylvie Vielle, première vice-présidente.

Sylvie Vielle, Nicole Bouillon (à partir de 17 h 43), Éric Paris (à partir de 17 h 13), Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Gwénaël Poisson (jusqu'à 19 h 43), Christine Dubois (à partir de 18 h 00), Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 17 h 11 et jusqu'à 18 h 59), François Berrou et Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeais, Jean-Pierre Thiot (à partir de 18 h 45), Isabelle Eymon (à partir de 18 h 09), Olivier Barré, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Antoine Caplan et David Cardoso, membres du bureau.

## Étaient représentés

Florian Bercault a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Bruno Bertier a donné pouvoir à Patrice Morin, Patrick Péniguel a donné pouvoir à Jérôme Allaire, Jean-Pierre Thiot a donné pouvoir à Gwénaël Poisson (jusqu'à 18 h 45), Bruno Fléchard a donné pouvoir à Antoine Caplan, Julien Brocail a donné pouvoir à Olivier Barré.

Liste des délibérations affichée le : 13 juillet 2022.

### BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2022

MOBILITÉ DURABLE – AUTORISATION DE DÉPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION SUR L'AIDE À L'ANIMATION ET LA SENSIBILISATION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

Rapporteur : Isabelle Eymon

### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-29, L2334-32 à L2334-39, L2334-42 et R2334-19, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire.

Considérant que le Département de Mayenne porte l'aide à l'accompagnement des projets d'animation et de sensibilisation afin de soutenir les territoires volontaires dans l'animation et la sensibilisation aux mobilités durables.

Que cette aide est en adéquation avec la volonté de Laval Agglomération de sensibiliser les entreprises, écoles et habitants de son territoire à l'usage de modes de déplacements plus écologiques,

Après avis favorable de la commission mobilité,

## DÉLIBÈRE

## Article 1er

Le bureau communautaire approuve le plan de financement des actions prévues dans le plan d'action de sensibilisation aux mobilités durables et sollicite une subvention auprès du Conseil départemental de 15 000 €.

#### Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

#### Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

### Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20220711-S8-BC-139-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2022

Mise en ligne : 18-07-2022

Florian Bercault